

TAXE D'APPRENTISSAGE

En 2022, soyez partenaire de l'Institution Mongazon.

Contribuez à offrir un enseignement performant
aux jeunes qui deviendront vos collaborateurs ou vos partenaires.

La taxe d'apprentissage est la principale source de financement
des investissements de nos formations technologiques :

- ✓ Baccalauréat ST2S (Santé - Social)
- ✓ Prothésiste Orthésiste Orthopédiste
- ✓ Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique

Ensemble, œuvrons pour l'avenir !

BULLETIN DE VERSEMENT : Taxe d'apprentissage 2022 – Solde de 13 %

(Date limite de versement 31 mai 2022)

Coordonnées* de votre Entreprise (*obligatoire pour le reçu libératoire) :

- Raison sociale : _____
- Adresse : _____
- CP : _____ Ville : _____
- N° SIRET : _____

Coordonnées du contact dans l'entreprise :

NOM : _____ Prénom : _____ Fonction : _____
Téléphone : _____ E-mail : _____

Modalités de versement au LYCEE MONGAZON (code UAI : 0492407A) :

Montant versé en euros : _____

- Par chèque, à l'ordre du LYCEE MONGAZON (à joindre à ce bordereau)
- En ligne, à l'adresse internet : <https://taxe.excellence-pro.fr/tax/calculator?mode=discharge-amount>
- Par virement bancaire : libeller le virement comme suit : « TA 2022 + Nom de votre entreprise »

IBAN : FR19 2004 1010 1100 0003 6Y03 209

BIC : PSSTFRPPNTE

DOMILICIATION : NANTES CENTRE FINANCIER

Retournez ce document par email à :
sec-gestion@mongazon.org

A réception, votre reçu libératoire vous sera adressé.

TAXE D'APPRENTISSAGE MONGAZON

Grace à vous nous avons pu réaliser :



Atelier Podologie



Atelier Prothèses



Pédagogie Différenciée



Laboratoire de Sciences



Salle de classe Pôle Humaniste



Pédagogie Collaborative